



MAIRIE DE MORANGLES

☎ : 03.44.26.78.39

Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marianne LEMOINE, Maire.

Etaients Présents : Marianne Lemoine, Brigitte Chartier – Duraincy, Virginie Vinchon, Domingo Pelayo Martinez, Thierry Decramp, Cédrik Jamroz, Agnès Quinterne, Maximilien Adam, Marie Le Bouquin.

Absents excusés : Véronique Lafarge, Lionel Caron.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Avant de débiter, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Brigitte Chartier-Duraincy est proposée puis désignée pour assurer ces fonctions.

DELIBERATIONS

Convention centre de loisirs avec Fresnoy-en-Thelle et Crouy-en-Thelle

Le Maire rappelle que les enfants de Morangles sont accueillis le mercredi, les petites et les grandes vacances au centre de loisirs de Fresnoy-en-Thelle et de Crouy-en-Thelle, moyennant une participation de la commune de 15 € par jour et par enfant.

Par conséquent le Maire propose de renouveler la convention avec Fresnoy-en-Thelle et Crouy-en-Thelle.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Compte de gestion 2023

Le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Compte administratif 2023

La 1^{ère} Adjointe au Maire fait lecture du compte administratif 2023 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	210 428.59	291 554.42
INVESTISSEMENT	94 687.81	184 597.62
<hr/>		
TOTAL	305 116.40	476 152.04

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 : 171 035.64 €

Excédent de fonctionnement reporté 2022	+ 216 731.44 €
Excédent d'investissement reporté 2022	+ 273 575.18 €

Excédent reporté 2023 + **490 306.62 €**

Soit en trésorerie au 31/12/2023 + **583 639.98 €**

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Vote des taxes

Le Maire explique comme suit :

Le produit attendu est de 145 505 € pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux communaux de l'année précédente soit :

- Taxe foncière non bâti : 40.42 %
- Taxe foncière bâti : 39.68 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 9.28 %

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Budget primitif 2024

Les propositions sont les suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	497 406.99	277 252.00
REPORT N-1		220 154.99
INVESTISSEMENT	763 274.08	399 789.09
REPORT N-1		363 484.99
TOTAL DU BUDGET	1 260 681.07	1 260 681.07

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'association les Fripouilles organise une bourse aux jouets le 9 juin prochain et envisage une manifestation pour la fête de la musique le 21 juin 2024

N'ayant plus de fête foraine depuis 2 ans, le maire propose de renouveler l'opération cinéma pour les enfants de Morangles. Plusieurs options sont à l'étude.

Devant les dépôts sauvages grandissant, le Maire propose d'étudier la pose d'une barrière au niveau du chemin de la petite mare. Un devis a été demandé.

La séance est levée à 21h10.



Le Maire,
Marianne LEMOINE

[Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Fripouilles', 'Marianne Lemoine', and others.]